

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DU RPI CHARENCY-VEZIN / ALLONDRELLE-la-MALMAISON / COLMEY

NOUVEAU
PORTAIL FAMILLE



INSCRIPTION
ANNULATION
PAIEMENT
EN LIGNE

ANNÉE SCOLAIRE 2022 - 2023
DE 3 A 12 ANS

Accueil Périscolaire Allondrelle-la- Malmaison

2, rue Vauban

54260 ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

Tél : 07.61.07.21.91

Mail : perisco-allon-chare@francas54.org

HORAIRES DES ACCUEILS

Lundis – Mardis – Jeudis – Vendredi

- **De 07h00 à 08h30** : Accueil périscolaire Allondrelle-la-Malmaison
- **De 11h30 à 13h00** : Accueil cantine école Charency-Vezin
- **De 11h50 à 13h10** : Accueil cantine salle polyvalente Allondrelle-la-Malmaison
- **De 11h50 à 13h10** : Accueil cantine école Colmey
- **De 15h50 à 18h10** : Accueil périscolaire Allondrelle-la-Malmaison

PUBLIC ACCUEILLI

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants scolarisés des écoles élémentaires de Allondrelle-la-Malmaison et Colmey et de l'école maternelle de Charency-Vezin.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice, titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- D'un animateur référent sur chaque sites diplômés BAFA ou CAP petite enfance.
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA et CAP AEPE (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et CAP Petite Enfance)

CAPACITES DE TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

- Périscolaire matin : 24 enfants

Périscolaire midi :

- Allondrelle : 38 enfants
- Charency : 28 enfants
- Colmey : 28 enfants
- Périscolaire soir : 24 enfants

LISTE DES SITES D'ACCUEIL

ECOLE	ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR	ACCUEIL PERISCOLAIRE MIDI
Ecole Primaire de Allondrelle	Salle Périscolaire Allondrelle-la-Malmaison	Salle Polyvalente de Allondrelle
Ecole Maternelle de Charency-Vezin		Salle périscolaire dans l'école maternelle
Ecole Primaire de Colmey		Salle périscolaire dans l'école primaire

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- **Pour des raisons de sécurité, d'organisation de l'accueil, du personnel d'animation et des commandes repas auprès de notre prestataire** : Les parents s'engagent à remettre au responsable du site de l'accueil, le planning mensuel des jours de fréquentation de leur(s) enfant(s) au plus tard le dernier lundi précédant la période suivante, afin que le service puisse être organisé de façon optimale, dans le respect de la législation DDCS, notamment sur le quota animateurs/enfants.

Pour les familles qui ne connaissent pas à l'avance leurs plannings de travail, il faudra s'inscrire sur le portail famille ou auprès de la responsable de l'accueil périscolaire, le lundi précédent la semaine d'accueil de l'enfant.

ATTENTION : Les repas étant commandés à la semaine, il n'est pas possible d'ajouter de repas au dernier moment.

Le paiement se fait à l'inscription.

Toute absence doit être signalée au responsable de l'accueil périscolaire. On reporte le paiement des jours d'absence uniquement s'ils sont dûment justifiés (certificat médical...).

Pour bénéficier des prestations d'accueil, les enfants doivent être impérativement inscrits par les parents sur le portail famille disponible sur internet à l'adresse suivante : www.franca54.org/espace-famille ou auprès de la responsable de l'accueil périscolaire

Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Dossiers disponibles sur le portail famille, sur demande auprès de la directrice et sur le site www.t2l-54.fr dans la rubrique enfance :

- Fiche d'inscription générale (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Carnet de santé et/ou vaccinations
- Planning d'inscription mensuelle (jours de présence enfant)
- Photo d'identité + fiche d'autorisation d'utilisation des photographies
- Pièces justificatives à fournir :

Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2021 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial.

Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu ou attestation de droits 2021 MSA.

Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.

- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCA 54), espèce, virement, prélèvement, CB via portail famille, CESU.

Les Chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, Sauf les midis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

TARIFS

(En vigueur au 1^{er} septembre 2022 et susceptibles de changer en cours d'année)

ACCUEILS PERISCOLAIRES - CHARENCEY-VEZIN, ALLONDRILLE- LA-MALMAISON, COLMEY			Périscolaire matin 1h00	Périscolaire matin 1h30	Périscolaire midi	Périscolaire soir 1h	Périscolaire soir 2h
Enfants scolarisés à Charency/Allondrelle/Colmey	Ressortissants du Régime général	Quotient familial <ou=800€	1,80 €	2,65 €	6,50 €	1,80 €	3,60 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	1,85 €	2,70 €	6,60 €	1,85 €	3,70 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	1,90 €	2,75 €	6,70 €	1,90 €	3,80 €
		Quotient familial > à 1701€	1,95 €	2,80 €	6,80 €	1,95 €	3,90 €
	Autres Régimes	Quotient familial <ou=800€	2,25 €	3,40 €	7,20 €	2,25 €	4,50 €
		Quotient familial = 801 ou < ou =1300€	2,30 €	3,45 €	7,30 €	2,30 €	4,60 €
		Quotient familial = 1301 ou < ou =1700€	2,35 €	3,50 €	7,40 €	2,35 €	4,70 €
		Quotient familial > à 1701€	2,40 €	3,55 €	7,50 €	2,40 €	4,80 €

Un tarif dégressif de 5 % sera appliqué à partir du 3^{ème} enfant inscrit au périscolaire

Régime général (1) :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2022 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres régimes (2) :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
 - Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
 - Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.
- Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

PERMANENCES DES INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

Salle Périscolaire de Allondrelle-la-Malmaison

Du 22 au 26 aout 2022 : Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 18h30
 Vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à 19h00

Sur Rdv les 29 et 30 Aout.

HORAIRE D'OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat, situé à la salle périscolaire de Allondrelle-la-Malmaison, est ouvert uniquement en période scolaire

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
De 9h00 à 11h00 et de 14h30 à 17h30

INFORMATION

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE
2, rue Vauban
54260 ALLONDRELLE-LA-MALMAISON
Tel : 07.61.07.21.91
perisco-allon-chare@francas54.org

